

Le CAP

Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) est un diplôme qui prépare à un métier dans environ 200 spécialités. En effet, il atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle.

Durée

Le CAP est un diplôme délivré en 2 ans, il est généralement préparé par des élèves sortant de la 3^{ème}.

Le CAP en 1 an est destiné :

- Aux élèves issus de première ou de terminale
- Aux titulaires d'un diplôme d'études supérieures
- Aux élèves de 3^{ème} mais qui ont un projet professionnel bien défini

Le CAP en 3 ans est destiné à des élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers (Segpa, Ulis, décrochage scolaire...)

Lieux de formation

Ce diplôme s'effectue en lycée professionnel et centre de formation d'apprentis (CFA).

De plus, le CAP agricole, se prépare dans un établissement d'enseignement agricole.

Formation

Enseignements professionnels

Les enseignements professionnels sont liés à la spécialité choisie et représentent entre 12 et

Le CAP

17 heures par semaine.

Les enseignements prennent la forme de cours, TP et travaux en atelier. Ils peuvent également avoir des enseignements en co-intervention, c'est-à-dire qu'un professeur de spécialité va intervenir avec un professeur d'un enseignement général.

Enseignements généraux

Les enseignements professionnels représentent entre 14 et 16 heures par semaine.

- Français
- Histoire-géographie
- Enseignement moral et civique
- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Langue vivante
- Enseignement de vie sociale et professionnels
- EPS

Période de formation en milieu professionnel

Les étudiants ont 12 à 14 semaines de stages en fonction de leurs spécialités. Les semaines de stage sont réparties sur les 2 ans et dépendent de l'organisation de chaque établissement.

Après le CAP

Une formation complémentaire

Cette formation permet aux étudiants une adaptation à leurs nouveaux emplois.

Première professionnel

Cette option est possible à la demande des étudiants après l'avis du conseil de classe. Il

Le CAP

pourra préparer une spécialité du bac pro en adéquation avec le CAP qu'il a obtenu.

Brevet des métiers d'art

Une préparation au brevet des métiers d'art est possible, selon la spécialité qu'ils ont obtenue en CAP.

Liens utiles pour vous informer davantage sur le CAP :

<https://www.studyrama.com/formations/diplomes/cap>

<https://diplomeo.com/cap>

<https://www.letudiant.fr/lycee/lycee-pro-cap/fiches-cap.html>

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/au-lycee-au-cfa/Au-lycee-professionnel-et-au-CFA/le-cap-certificat-d-aptitude-professionnelle>